

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 Octobre 2024

## à la Salle du Conseil Municipal

### Ouverture de la Séance :

\*Nombre de membres en exercice : 15

\*Nombre de membres présents : 8 / 9 (à partir de 18h10)

\*Nombre de Procurations : 3

\*Quorum : 8

---

1° - Approbation du procès-verbal du 2 Septembre 2024

2° - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de SAINT-NAZAIRE et la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien pour les travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales urbaines.

3° - Demande de subvention au titre du fonds de concours 2024 (CAGR) pour les Travaux d'aménagement paysager du rond-point Nord et de sécurisation des accès piétonniers de l'école.

4° - Demande de subvention afférente au projet d'Aménagement de la Mairie

5° - Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le projet de rénovation énergétique de la cantine qui sera transformée en bibliothèque municipale

6° - Règlement Intérieur – Bibliothèque Municipale – Approbation

7° - Questions Diverses

---

**Convoqués :** Monsieur MISSOUR Gérald, Madame GISSINGER Sylviane, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAINE Franck, Madame MARILLER Amandine, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame ALLEMAND Marie-Diane

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Monsieur ALLAINE Franck

**Procurations :** Monsieur COMBA Jean-Bernard à Monsieur GIRARD Jack, Madame Marie-Diane ALLEMAND à Madame POREAU Sylvie, Madame MORGAT-BEULIN Monique à Monsieur AZNAR Didier

**Absents excusés :** Madame Amandine MARILLER, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame GISSINGER Sylviane (arrivée à 18h10)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

### **Question 1 : Approbation du procès-verbal du 2 Septembre 2024**

**Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 2 Septembre 2024.

**Adopté à l'unanimité**

### **Question 2 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de SAINT-NAZAIRE et la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien pour les travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales urbaines.**

**Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Il est rappelé au Conseil Municipal les travaux de reprise des réseaux d'eaux pluviales de la RN n°86.

**Vu** la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite loi MOP,

**Vu** l'article 2 de la loi MOP organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques,

**Considérant** que la commune de SAINT-NAZAIRE et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien prévoient de réaliser conjointement des travaux d'aménagement de voirie et de réseaux d'eaux pluviales urbaines,

**Considérant** que cette opération ne peut être scindée pour des contraintes techniques de réalisation de travaux,

**Considérant** qu'il est d'un intérêt commun de réaliser et de garantir la cohérence de l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir une convention dans laquelle la commune de SAINT-NAZAIRE délègue à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de voirie et de réseaux d'eaux pluviales urbaines de la « RN n°86 »,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention entre la commune de SAINT-NAZAIRE et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférent.

**Adopté à l'unanimité**

### **Question 3 : Demande de subvention au titre du fonds de concours 2024 (CAGR) pour les Travaux d'aménagement paysager du rond-point Nord et de sécurisation des accès piétonniers de l'école.**

Arrivée de Madame GISSINGER Sylviane à 18h10.

**Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a créé des fonds de concours pour les Communes de son territoire.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien participe à hauteur de 50 % du coût maximum TTC du projet restant à la charge de la commune, FCTVA, subventions et participations éventuelles déduits, sur la base suivante : -10 € par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1<sup>ier</sup> janvier 2024 et issue du recensement INSEE 2021,

- un plancher minimum de 3330 € par commune,
- une convention sera signée entre la Communauté d'Agglomération et la Commune bénéficiaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'obtention du Fonds de Concours 2024 pour les travaux d'aménagement paysager du rond-point nord et de sécurisation des accès piétonniers de l'école.

Coût total de l'opération : 22 870.29 € HT soit 27 080.34 € TTC

### PLAN DE FINANCEMENT

<u>PROJET :</u>	<u>Coût Hors Taxes :</u>	<u>Coût TTC :</u>
Aménagement paysager du rond-point nord et sécurisation des accès piétonniers de l'école	<b>22 870.29 €</b>	<b>27 080.34 €</b>
<u>FINANCEMENT :</u>		
FCTVA (remboursement sur la base de 16,404 %)		4 442.25 €
Fonds de Concours 2024		9214 €
Autofinancement		13 424.09 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- 1-SOLLICITER la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'obtention du Fonds de Concours 2024 pour les travaux d'aménagement paysager du rond-point nord et de sécurisation des accès piétonniers de l'école,
- 2-D'APPROUVER le projet de convention du Fonds de Concours sollicitant la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour un montant de 9214 € (Fonds de Concours 2024) et le plan de financement annexé à la délibération
- 3-DE DONNER POUVOIR à M le Maire pour effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

### Question 4 : Demande de subvention afférente au projet d'Aménagement de la Mairie

**Rapporteur** : Gérald MISSOUR

Il est présenté le projet aux membres du Conseil municipal.

Les travaux d'aménagement suivants de la Mairie seront réalisés :

- Aménagement de la salle des élus étage :
  - Création d'un placard avec étagères et portes coulissantes pour la baie de brassage et le tableau électrique.

- Conception, fabrication et pose d'un placard sur mesure dans la salle des élus
- Fabrication et pose d'un plateau de table sur mesure.

-Aménagement du bureau du secrétariat étage :

- Pose d'un Bloc porte dans la couloir de l'étage
- Fabrication et pose de double portes de placard pour une niche au bureau du secrétariat
- Conception, fabrication et pose de 2 bureaux avec caisson 3 tiroirs

-Aménagement du bureau du Maire étage :

- Conception, fabrication et pose d'un placard avec portes coulissantes
- Conception, fabrication et pose d'une table de réunion

-Aménagement de l'accueil de la Mairie et du hall :

- Conception, fabrication et pose d'une banque d'accueil sur mesure
- Conception, fabrication et pose d'un meuble de rangement sous l'escalier
- Conception, fabrication et pose d'un présentoir de flyers

-Aménagement de la salle du Conseil Municipal :

- Pose d'un bloc double portes vitré
- Pose de portes de placard coulissantes blanche
- Déplacement du WC et des cloisons de la salle du Conseil Municipal

Il est présenté le FRI aux membres du Conseil Municipal. Le Fonds Régional d'Intervention (FRI) est réservé aux communes du territoire régional d'Occitanie de moins de 1500 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Région Occitanie pour l'obtention du FRI pour les travaux d'aménagement de la Mairie.

Le plan de financement est le suivant :

### PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES		
Désignation	Estimation € HT	Financement	Taux	Montant
<b>Prestations</b>		<b>Financement</b>		
Coût des travaux menuisier	25 100.23 €	FRI (fonds régional d'investissement)	30%	13 634 €
Coût des travaux plomberie	2500 €	Autofinancement	70%	31 813.49 €
Coût des travaux plaquiste - peinture	3 144.40 € (matériel) 997.10 € (matériel) 9 685.76 €			

	(travail)			
Coût des travaux électricien	4020 €			
<b>Total HT</b>	<b>45 447.49 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>100 %</b>	<b>45 447.49 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le projet de travaux d'aménagement de la Mairie
- D'ACTER le choix des prestataires
- D'APPROUVER le plan de financement du projet d'aménagement de la Mairie pour un montant de 45 447.49 HT présenté ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires et signer les documents afférents et pièces à intervenir
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander toutes subventions et signer toute pièces se rapportant à cette demande pour le projet d'aménagement de la mairie

**Adopté à l'unanimité**

**Question 5 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le projet de rénovation énergétique de la cantine qui sera transformée en bibliothèque municipale**

**Rapporteur : Gérald MISSOUR**

Le Fonds Vert a été créé en 2023 pour accélérer la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement selon trois axes :  
 La performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.  
 Ce fonds permet le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Il vise à permettre à nos territoires, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

L'Axe 1, renforcer la performance environnementale, soutient les investissements de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Une étude d'audit énergétique menée par BET Logibat indique que les travaux envisagés dans son rapport permettraient d'atteindre l'objectif de 63 % de réduction de la consommation d'énergie.

La réalisation des travaux de remplacement du chauffage et de l'isolation de la cantine sont éligibles au Fonds Vert :

**-1/ Bouquet de Travaux n° 1 dit « travaux de chauffage » (travaux audit énergétique)**

-Mise en place d'une pompe à chaleur réversible dans la salle de restauration (qui sera la bibliothèque), dans l'espace bureau (qui deviendra la salle de lecture et d'accueil des élèves) et dans la cuisine (qui deviendra la salle de repos-réunion des agents-bénévoles)

**2/ Bouquet de Travaux n° 2 dit « Enveloppe » (travaux audit énergétique)**

-Renforcement de l'isolation en combles ou sous rampants avec un isolant type laine de verre déroulée Th 40 de 240mm, R = 6.00m² K/w

-Remplacement des fenêtres et portes fenêtres simple vitrage par des menuiseries aluminium double vitrage

$U_w \leq 1.50 \text{ w/m}^2 .k$

Le taux de subvention est de 80 % maximum du montant Hors taxe pour les travaux.

Le coût de l'opération et son plan de financement sont les suivants :

DÉPENSES		RECETTES		
Désignation	Estimation HT	Financement	Taux	Montant
Remplacement des menuiseries	27 638.56 €	Fonds Vert	80 %	47 701.99 €
Isolation sous combles	16 108.00 €	Autofinancement	20 %	11 925.49 €
Isolation du mur sud	3 660.21 €			
Système PAC	12 220.72 €			
Total HT	59 627.49 €	<b>Total : 59 627.49 €</b>		

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER la demande de subvention relative à cette opération
- DE SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre du dispositif Fonds Vert 2024, détaillé ci-dessus, au taux maximum de 80%

**Adopté à l'unanimité**

### **Question 6 : Règlement Intérieur – Bibliothèque Municipale - Approbation**

**Rapporteur** : Sylvie POREAU

La bibliothèque souhaite répondre au mieux aux besoins culturels de la collectivité.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer les conditions d'accès et d'usage de la bibliothèque municipale de SAINT-NAZAIRE dans le but de faire connaître les droits et les devoirs des usagers en vue d'un service de qualité,

Considérant qu'il convient de rédiger un règlement intérieur de la structure concernant les modalités de consultation des ouvrages sur place ou par emprunt, mais également concernant le prêt à domicile,

Considérant que la bibliothèque est également un lieu de vie dont il convient de régler certains aspects comportementaux,

Considérant les propositions émises par l'équipe des amis du livre,

Considérant qu'il y a lieu de présenter les règlements des services publics applicables aux administrés au Conseil Municipal.

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER le règlement intérieur de la bibliothèque

**-DE CHARGER le Maire et les services municipaux de veiller à son applica**

**Adopté à l'unanimité**

**Question 7 : Questions Diverses**

***L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal a levé la séance à 18h48***

Le Maire,

Monsieur **Gérald MISSOUR**

Le Secrétaire,

Monsieur **Didier AZNAR**